



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 AVRIL 2019

DELIBERATION N° : 20190408_6

OBJET : Attribution de subvention au Centre communal d'action sociale – Exercice 2019

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : **15 AVR. 2019**

Nombre des conseillers en exercice : **39**

Présents	29
Procuration	5
Votants	34
Abstention	0
Exprimés	34

L'élu délégué
Christian LANDRY



L'an deux mille dix neuf, le huit avril à dix-sept heures trente sept minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; LEBON Marie Jo ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; BOYER Julie ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François

Absents – Représentés

LEBRETON Blanche représentée par HOAREAU Claudette
VIENNE Raymonde représentée par BAUSSILLON Inelda
PAYET Yannis représenté par HOAREAU Sylvain
FRANCOMME Brigitte représentée par RIVIERE François
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick ; FONTAINE Olivier ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Gilberte GERARD, 12^{ème} adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Séance du 08 avril 2019

DÉLIBÉRATION N° : 20190408_6

OBJET : Attribution de subvention au Centre communal d'action sociale – Exercice 2019

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Le contexte social local

La population augmente chaque année et est appelée à augmenter de manière régulière (+0,7 % par an depuis 10 ans). La population est toutefois légèrement plus âgée à Saint-Joseph (16,30% de la population a 60 ans et plus, contre 14,4% pour La Réunion).

La situation sociale sur le territoire est caractérisée par des problèmes de précarité et de nombreuses familles vivent des minima sociaux. Selon les données fournies par la CAF, le nombre d'allocataires en 2016 sur la commune est de 11 733, soit 28 162 personnes couvertes par les prestations familiales.

Le taux de chômeurs et de personnes au RSA demeure toujours parmi le plus élevé de l'île. Le chômage des jeunes est plus important à Saint-Joseph que sur le reste du département.

Les missions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Les missions du CCAS sont définies par l'article L.123-5 du Code de l'action sociale et des familles qui prévoit que : « Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. »

Le CCAS intervient prioritairement dans trois domaines, l'aide sociale légale qui est une attribution obligatoire, l'aide sociale facultative, l'action sociale et l'animation des activités sociales.

Au delà de l'aide individuelle, le CCAS s'inscrit dans une démarche d'action sociale globale à travers des dispositifs institutionnels et contractuels autour des thématiques suivantes :

- la famille
- le handicap
- la gérontologie
- l'action sociale globale

et des publics suivants :

- les personnes en situation d'exclusion
- les familles
- les personnes en situation de handicap
- les personnes âgées.

Le CCAS est confronté aux problématiques de l'emploi, de l'hygiène, de la santé, de l'alimentation, du logement. De ce fait, il doit apporter, au travers des aides facultatives qu'il dispense, une réponse adaptée aux difficultés rencontrées par les administrés.

Pour l'année 2019, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Joseph s'engage à poursuivre la politique d'action sociale globale sur le territoire menée jusqu'ici et à consolider les efforts entrepris en matière d'équipements publics et de services rendus à la population.

Les actions menées visent ainsi à :

- développer des passerelles avec les institutions œuvrant dans le domaine médico-social ;
- coordonner l'action de services du CCAS avec les services de la ville ;
- établir des conventions de partenariat en faveur des publics spécifiques (personnes âgées, exclues...) ;
- poursuivre l'amélioration des conditions de travail ;
- poursuivre les politiques en direction des familles, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des personnes exclues, ainsi qu'en matière d'habitat et de logement.

Budget

Le budget du CCAS repose pour une très grande partie sur la subvention versée par la commune. Pour l'année 2019, la subvention communale sollicitée tend à diminuer la précarité à laquelle est confrontée la population. Elle s'inscrit pleinement dans le contexte financier, économique et social préoccupant.

Le CCAS, premier acteur de proximité se doit ainsi :

- ✓ de poursuivre et développer sa politique d'action sociale globale en faveur de la population,
- ✓ d'aider /soutenir les familles pour qu'elles puissent retrouver un équilibre de vie,
- ✓ de développer une politique d'action sociale globale.

Il convient donc d'allouer au CCAS une subvention d'un montant de 2 750 000,00 € pour l'année 2019. Une avance de 1 400 000 € a été octroyée au CCAS par délibération du conseil municipal n°20181213_12 du 13 décembre 2018.

A ce titre, il est demandé au conseil municipal :

- d'allouer une subvention d'un montant de 2 750 000,00 € au Centre communal d'action sociale de Saint-Joseph pour l'exercice 2019 ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°20181213_12 du 13 décembre 2018,

Vu la note explicative de synthèse n°6,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 29

Représentés : 5

Pour : 34

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}.- ALLOUE une subvention d'un montant de 2 750 000,00 € au Centre communal d'action sociale de Saint-Joseph pour l'exercice 2019.

Article 2.- AUTORISE le Maire à signer ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
L'élu délégué
Christian LANDRY

